

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

6 DEC 2010

DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de TRONGET (Allier)

DOCUMENT DÉPOSÉ
 LE 6 DEC. 2010 N° 1
 A LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

06/12/10



	Info	Exécution
CAB		X
SG		
DIRHM		
ID		
2D	X	
MIC	X	
SPM		
SPV		
ACT	X	
DDUS		
TRIPRHI		
TRIPRIS		
CTERS		
SIDPC		
SDAF		
TFG		
DSP		
SDAP		
DSP		
SDSP		
CT		
Abstention		0

Nombre de membres 15
 En exercice 15
 Présents 13
 Votants 13
 Pour 13
 Contre 0
 Abstention 0

L'an deux mil dix, le premier décembre à 20 heures,
 le Conseil Municipal de la Commune de TRONGET (Allier)
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
 sous la présidence de Mr DETERNES Alain, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal: 23/11/2010

Présents : DETERNES Alain, AUBERGER Gilles, BOUCHUT Christian CANTE Daniel, DUMONT J. Marc, MANTIN Marie-Noëlle, RAYNAUD Pascal, RIBIER Sylvain, SIMONIN Yves, TOURET Angélique, VALETTE Franck, VARENNES Ginette, WEGRZYN Annie.
Absentes : BRUN Bernadette, excusée - MALAQUIN Carole
Secrétaire : Yves Simonin

Objet : Soutien à la demande de mise en concession autoroutière de la RCEA

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Macon (A6), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les Réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 km du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5 %, correspondant au double ce celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.
- La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.
- Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 - A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.
- Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt ...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil municipal de Tronget, réuni le 1^{er} décembre 2010 déclare :

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier

- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010 – 2014).

- La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement.

- Compte tenu des projets présentés lors des différentes réunions organisées dans le cadre du débat public, le conseil municipal de Tronget souhaite attirer l'attention de la commission particulière du débat public sur les effets du report de trafic qui serait occasionné par l'instauration de barrières de péages sur les bretelles de l'échangeur de Le Montet rendant le trafic local payant.

En effet, une barrière de péage à Le Montet se traduirait par la sortie à Cressanges du trafic local, desservant les communes du canton, mais également de tous les véhicules circulant vers le Nord en direction de la forêt de Tronçais ou Villefranche, qui aujourd'hui sortent à la bretelle de Le Montet. Ce trafic n'est pas négligeable, au regard du tissu artisanal fort, irriguant le territoire mais également des pôles économiques tels que la forêt de Tronçais ou Villefranche d'Allier, qui génèrent un trafic poids lourd important. Ce trafic ne pourra d'ailleurs pas être concerné par les arrêtés d'interdiction de circuler sur les routes départementales ou locales puisqu'il concerne la desserte locale et non le transit.

Ce report de trafic passerait systématiquement par la commune de Tronget et ne ferait qu'augmenter la dangerosité récurrente sur la RD 33, notamment au croisement RD 33 / RD 107, très accidentogène et pour lequel les services de l'État et du Département, n'ont à ce jour, pas trouvé de solution sécurisante. Preuve en est, le dernier accident survenu à ce croisement lors d'un report de trafic occasionné par la fermeture d'une portion de la RCEA.

Aussi, le conseil municipal de Tronget insiste pour que les bretelles de l'échangeur de Le Montet restent en accès gratuit, solution tout à fait envisageable, la seule garantissant la sécurité du trafic local.

Le Conseil municipal de Tronget s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA.

Rendu exécutoire après transmission en Préfecture
Et publication le 3 DEC. 2010

Pour extrait certifié conforme,
le Maire,
Alain DETERNES

